



## Fermeture du parc charbon français

### Sécurité électrique, politique industrielle et cohérence climatique, la CFE Énergies demande au Gouvernement de faire preuve de pragmatisme

Lors de sa rencontre avec la mission interministérielle sur l'avenir des centrales électriques au charbon, la CFE Énergies a défendu des solutions permettant de diminuer drastiquement les émissions de CO<sub>2</sub> sans se priver de la contribution de ces centrales à la sûreté du système électrique. Elle demande au Gouvernement de faire preuve de pragmatisme industriel et social quant à une date butée de 2022 qu'elle juge dogmatique.

Pour la CFE Énergies, la volonté gouvernementale d'arrêter d'ici 2022 la production d'électricité à base de charbon en France se heurte à une réalité technique, sociale et économique incompatible avec un arrêt précipité et définitif de ces centrales.

- **Une sûreté électrique fragilisée.** Dans son dernier bilan prévisionnel, RTE alerte sur l'insuffisance de puissance électrique disponible en France en cas de fermeture précipitée du parc charbon et en cas de prolongation de travaux lors des 4<sup>èmes</sup> visites décennales du parc nucléaire. Si on y ajoute les incertitudes sur le développement des énergies renouvelables et la demande d'électricité, précipiter la fermeture du parc charbon en 2022 s'apparente à un coup de poker aux conséquences potentiellement désastreuses pour notre pays, ses citoyens et son économie.
- **Un bilan climatique, commercial et social négatif.** La fermeture des centrales charbon françaises risque fort de conduire à solliciter, lors des épisodes de pointe électrique, des centrales tranches charbon des pays frontaliers, en particulier allemandes. La fermeture des centrales charbon françaises risque donc de ne pas faire baisser les émissions de CO<sub>2</sub> par kWh consommé en France, mais assurément de dégrader la balance commerciale du pays tout en soutenant l'emploi industriel... mais en Allemagne ! Pour la CFE Énergies, la cohérence climatique comme les intérêts économiques et sociaux du pays imposent donc de préserver ces actifs de production en travaillant à la décarbonation de leurs processus technologiques, et non à leur fermeture brutale.
- **Une approche anti-industrielle.** Alors que le Premier Ministre fait du secteur énergétique un levier central de la reconquête industrielle du pays, l'échéance de 2022 ne donne pas suffisamment de temps aux industriels pour porter à maturité leurs projets technologiques de réduction de consommation de charbon et d'émissions de CO<sub>2</sub> sur les tranches charbon existantes. Ces projets sont pourtant porteurs d'emplois et de visibilité internationale : les technologies développées en France pourraient en effet être déployées sur le parc charbon mondial, contribuant ainsi à l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelle planétaire.

La décision de précipiter la fermeture du parc charbon français en 2022 ne contribuera donc pas à l'engagement climatique du Gouvernement, et menacera la sécurité d'approvisionnement en électricité de la France tout en supprimant les milliers d'emplois directs, indirects et induits associés à la vie de ces centrales.

Parce qu'elle défend une transition énergétique responsable, la CFE Énergies demande au Gouvernement d'agir avec pragmatisme en reportant l'échéance de fermeture des centrales charbon afin de leur offrir une mutation technologique, régulatoire et sociale à même de réduire progressivement et fortement la consommation de charbon et les émissions de CO<sub>2</sub>, tout en assurant la sécurité d'alimentation électrique du pays.

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com

**LA CFE ÉNERGIES,**  
**100% LIBRES... 100% VOUS!**

**CFE-CGC ÉNERGIES**  
59 rue du Rocher  
75008 PARIS  
[www.cfe-energies.com](http://www.cfe-energies.com)  
[presse@cfe-energies.com](mailto:presse@cfe-energies.com)